

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2417)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Krabal

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« , Champagne-Ardenne et Lorraine ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 10, insérer l’alinéa suivant :

« – Champagne-Ardenne, Lorraine et Picardie ».

III. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 13, supprimer les mots :

« et Picardie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rapprocher les régions Champagne-Ardenne - Lorraine et Picardie.

La région Champagne est essentiellement tournée vers la Champagne-Ardenne au travers des départements de la Marne et des Ardennes dont il est limitrophe. De plus, la Picardie partage l'économie de la Champagne. Avec la Marne, l'Aube et la Haute Marne, il fait partie de la zone d'appellation Champagne et constitue, comme la Marne, un des principaux départements céréaliers et betteraviers de la France.

Le rapprochement de la Lorraine et des départements Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges constituerait une ouverture supplémentaire vers le BENELUX non-négligeable, traçant ainsi un axe naturel et régional de l'île de France jusqu'aux frontières Belges et Luxembourgeoises.

Ce rapprochement confirmerait le travail déjà mis en oeuvre entre le département de l'Aisne et la région Champagne-Ardenne et viendrait renforcer :

- Le développement économique à travers les pôles de compétitivité « Industries et Agroressources », « Textiles innovants », « Systèmes de transports », etc.
- Cette région deviendrait parmi les premières régions agricoles de France, leader dans le secteur betteravier et céréalière. Le renforcement des pôles de compétitivité Industries et Agro Ressources, et des moyens en matière de recherche, innovation et développement, favoriseraient la mise en place d'outils de transformation et de valorisation de la filière végétale (chimie verte, écomatériaux, etc...).
- Ce rapprochement viendrait également renforcer le secteur agro-alimentaire déjà particulièrement implanté dans nos régions
- L'AOC Champagne qui se retrouverait maintenant sous une seule et même entité régionale et sera un atout supplémentaire pour nos viticulteurs, en cohérence avec le classement des paysages de Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- L'éducation, grâce au rapprochement de l'université de Reims.
- La santé avec une étroite collaboration entre les CHU de REIMS et les hôpitaux Axonais qui devrait permettre de revoir enfin la carte hospitalière et renforcer l'offre de soins sur nos territoires.
- Notre département de l'Aisne se situerait ainsi à l'entrée de cette nouvelle région.
- Les axes de communications, les infrastructures routières (RN31) et autoroutières (A26, A4), le transport fluvial et le fer à l'exemple des TER en direction de Reims (Château-Thierry - Reims, La ferté-Milon - Fère en Tardenois – Fismes – Reims).
- Sans oublier l'attractivité de notre capitale régionale, Reims, qui devrait voir accélérer le processus de coopération déjà engagé au sein du G10*, avec la perspective de mise en oeuvre d'un pôle d'équilibre des territoires ruraux du Sud de l'Aisne.

Ainsi ce projet cohérent devrait permettre de renforcer les synergies entre ces deux régions. Les habitants du Sud de l'Aisne ne peuvent que s'en réjouir et souhaiter que ce partenariat puisse se concrétiser le plus rapidement possible.

Jean de La Fontaine, originaire de Château-Thierry, pourrait se réjouir d'un tel rapprochement puisqu'il écrivait déjà dans l'une de ses correspondances : « je suis un homme de Champagne ». Dans ce domaine comme tant d'autres, notre illustre fabuliste était un précurseur.

*G10 : groupement des 10 villes proches de Reims, dont Château-Thierry, Soissons Laon.